



BURKINA FASO

Office of the High Representative
for the LDCs, LLDCs and SIDS
RECEIVED

JAN 27 2006

Action by
Info copy to

RP
HR/SE/ZE

28/01/06.

MIPER / BF N° 06 025 /KD/ac

New York, JAN 26 2006

La Mission Permanente du Burkina Faso auprès des Nations Unies, présente ses compliments au Bureau du Haut Représentant pour les Pays les moins avancés, les Pays en développement sans littoral et les Petits Etats insulaires en développement et a l'honneur de lui transmettre le rapport du Burkina Faso sur la mise en œuvre du programme d'action en faveur des Pays les moins avancés (2001-2010).

La Mission Permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Bureau du Haut Représentant pour les Pays les moins avancés, les Pays en développement sans littoral et les Petits Etats insulaires en développement, les assurances de sa haute considération.



Bureau du Haut Représentant
pour les pays les moins avancés, les
pays en développement sans littoral et
et les petits États insulaire en développement
Room : S-770
New York, NY 10017
Fax : 212-963-9470

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



Janvier 2005

TABLE DES MATIERES

<u>SIGLES ET ABREVIATIONS</u>	4
<u>INTRODUCTION</u>	7
<u>ENGAGEMENT I : ENCOURAGER UNE ACTION AXEE SUR LA POPULATION</u>	8
<u>ENGAGEMENT II : BONNE GOUVERNANCE AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL</u>	9
<u>ENGAGEMENT III : RENFORCER LES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES</u>	11
<u>ENGAGEMENT IV : METTRE EN PLACE LES CAPACITES DE PRODUCTION NECESSAIRES POUR QUE LES PMA BENEFICIENT DE LA MONDIALISATION</u>	13
<u>ENGAGEMENT V : RENFORCER LE ROLE DU COMMERCE DANS LE DEVELOPPEMENT</u>	15
<u>ENGAGEMENT VI : REDUIRE LA VULNERABILITE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT</u>	16
<u>ENGAGEMENT VII : MOBILISER LES RESSOURCES FINANCIERES</u>	17
<u>CONCLUSION</u>	20

SIGLES ET ABBREVIATIONS

1	ACP	Afrique, Caraïbe, Pacifique
2	AFD	Agence française de développement
3	AGOAA	African Growth and Opportunity Act
4	AN	Assemblée nationale
5	ARV	Anti rétro viro
6	BAD	Banque africaine de développement
7	CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
8	CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
9	CGAB	Cadre général d'organisation des appuis budgétaires
10	CNDH	Commission nationale des droits humains
11	CNSF	Centre national de science forestière
12	CP1	Cours préparatoire première année
13	CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
14	DHD	Développement humain durable
15	DRH	Direction des ressources humaines
16	ENEF	École nationale des eaux et forêts
17	FMI	Fonds monétaire international
18	FONAENF	Fonds national pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle
19	IEC	Information, éducation communication
20	MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
21	MATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
22	MCPEA	Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat
23	MGF	Mutilations génitales féminines
24	OHADA	Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
25	ONATEL	Office nationale de télécommunication
26	ONG	Organisme non gouvernemental
27	PACDE	Projet d'appui à la compétitivité et au développement des entreprises
28	PAMS	Simulateur macroéconomique d'analyse de pauvreté
29	PANRJ	Plan d'action nationale pour la réforme de la justice
30	PAP	Programme d'actions prioritaires
31	PAP	Programme d'actions en matière de population
32	PDDEB	Programme décennal de l'éducation de base
33	PEV	Programme élargi de vaccination
34	PF	Planification familiale
35	PGP	Profil de gouvernance pays
36	PIB	Produit intérieur brut
37	PMA	Pays les moins avancés
38	PNBG	Politique nationale de bonne gouvernance
39	PNP	Politique nationale de population
40	PNUD	Programme des nations unies pour le développement
41	PPTE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
42	PRGB	Programme d'action nationale pour le renforcement de la gestion budgétaire
43	PSDP	Plan stratégique de développement du parlement
44	PTF	Partenaires techniques et financiers
45	PTME	Programme national de prévention de la transmission mère enfant
46	RDP	Revue des dépenses publiques
47	SIGASPE	Système de gestion administrative et salariale
48	SNU	Système des nations unies
49	SONABHY	Société nationale burkinabè d'hydrocarbure
50	SP/CNLS	Secrétariat permanent pour la coordination nationale de lutte contre le SIDA

51	SR	Santé de la reproduction
52	TEC	Tarif extérieur commun
53	TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
54	UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, de par sa position géographique, est contraint à une lutte quotidienne pour améliorer les conditions de vie de sa population qui sont encore précaires. L'enclavement du pays, les aléas climatiques, la faiblesse des ressources tant naturelles, humaines qu'institutionnelles limitent la portée des actions de lutte contre la pauvreté. Toutes ces faiblesses et contraintes lui donnent le statut de PMA.

L'Assemblée Générale des Nations Unies, lors de sa conférence tenue les 14 et 20 mai 2000 à Bruxelles définit un programme en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010. Ce programme comporte sept (07) engagements que chaque PMA devrait mettre en œuvre dans le cadre de ses politiques et stratégies de développement pour promouvoir une croissance soutenue et un développement durable.

C'est dans ce sens que le Gouvernement a élaboré un cadre général (CSLP) dans lequel sont répertoriés ses objectifs de développement. Ce cadre est rendu opérationnel par un programme d'actions prioritaires (PAP/CSLP) qui définit les mesures et actions spécifiques à réaliser. Ce PAP est assorti d'indicateurs.

Le présent rapport vise à faire le bilan de la mise en œuvre de ces engagements par les autorités burkinabé et leurs partenaires au développement au cours de la période 2000-2004, et en partie au cours de 2005.

Par ailleurs, le Burkina Faso a adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) en mars 2003. Pour la réalisation des actions résultant de cette adhésion, notamment la réalisation de l'étude de base sur la gouvernance politique, économique et des entreprises du pays et l'élaboration d'un Programme d'action national de mise en œuvre du MAEP auquel auront participé toutes les parties prenantes nationales, un conseil national du MAEP a été créé auprès de la Présidence du Faso.

Dans le domaine de la consolidation de l'Etat de droit, le pouvoir législatif a renforcé ses capacités d'intervention. Le nouveau code électoral adopté le 3 juillet 2001 et modifié par la loi n°013-2004 /AN du 27 avril 2004 consacre l'adoption du bulletin unique et de la représentation proportionnelle avec répartition complémentaire au plus fort reste (en lieu et place de la plus forte moyenne). Cette réforme a comme principal résultat la résolution du problème de la marginalisation de l'opposition parlementaire.

Dans le domaine de la justice, les actions entreprises et réalisées par le gouvernement s'inscrivent dans le Plan d'action national pour la réforme de la justice (PANRJ) qui s'exécute de 2002 à 2006. La réalisation de ces actions réaffirme l'engagement de l'Etat de droit fondé sur une justice indépendante, véritable pilier du jeu démocratique et d'un environnement propice aux affaires et des libertés privées et collectives.

Au titre du renforcement de l'efficacité de la justice, les efforts se sont poursuivis dans le renforcement des capacités d'action de l'institution judiciaire avec comme objectif le rapprochement de la justice du justiciable. Il s'agit de l'extension de la couverture des services judiciaires sur le territoire national par la construction et l'équipement des nouvelles infrastructures, l'amélioration des conditions de travail du personnel judiciaire (particulièrement les magistrats). Par ailleurs, en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique par rapport aux orientations passées et futures, le gouvernement a entrepris une série d'études sur la revue des dépenses publiques (RDP). La RDP de la Justice a été élaborée en 2004 et est en phase d'exécution.

En ce qui concerne la promotion des droits humains, la création d'un Ministère plein en charge de ces questions constitue une avancée. Outre les activités courantes de sensibilisation, d'information et de promotion des droits humains, trois actes forts ont été posés en 2004 : la création d'un comité interministériel des droits humains, l'organisation de la semaine nationale de la citoyenneté et la mise en place de deux centres d'information et de documentation sur les droits humains. La Commission nationale des droits humains (CNDH) est fonctionnelle.

Des actions concertées avec les partenaires techniques et financiers ont permis la production et la diffusion d'un rapport national DHD sur la gouvernance ; ce qui a servi de catalyseur pour le renforcement de l'Etat de droit et la promotion des droits humains.

La gouvernance économique se traduit à travers un programme qui ambitionne de développer des activités tendant à renforcer les capacités de pilotage et de gestion de l'économie, faciliter la création d'un environnement incitatif pour le développement du secteur privé, à lutter contre la corruption, et assurer une meilleure coordination de l'aide.

Dans le cadre de la gestion opérationnelle de l'économie, les efforts du Gouvernement se sont concentrés sur (i) la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action national pour le renforcement de la gestion budgétaire (PRGB) en privilégiant le cadre juridique de la gestion budgétaire, le suivi budgétaire avec obligation de fin de gestion, l'approfondissement de la déconcentration budgétaire et le renforcement du contrôle budgétaire ; (ii) le suivi du CSLP en ciblant les indicateurs clés permettant d'apprécier annuellement certaines améliorations des services sociaux de base. Un modèle de simulation dénommé PAMS a été développé pour l'analyse de l'impact des politiques développement sur la pauvreté et (iii) la poursuite de la lutte contre la corruption en renforçant les effectifs et les moyens des différents corps de contrôle.

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, on note le renforcement d'un certain nombre d'outils qui ont contribué à dynamiser le secteur privé. Le Trade point et la Maison de l'entreprise du Burkina restent de véritables outils de promotion pour nos entreprises surtout dans le contexte de la mondialisation des échanges commerciaux. La simplification des formalités administratives en matières de création d'entreprises et d'acte de commerce s'est opérée à travers l'opérationnalisation du Centre de guichet unique. Le nombre de pièces à fournir pour la création d'entreprises sont passées de 15 à 08 (dont 7 obligatoires), les formalités d'exercices de la profession de commerçant sont passées de 11 à 09, et six (06) formalités dans l'ensemble ont été profondément simplifiées dans la composition des dossiers et par délégation de signature.

Le renforcement de la gestion de l'administration publique a été poursuivi après l'adoption de la réforme globale de l'administration publique en 2000. Ce programme vise la consolidation des acquis en matière de réforme de l'administration et l'élaboration d'une stratégie nationale de réforme de l'Etat en cohérence avec la réforme de l'administration publique. Au cours de l'année 2004, les efforts du Gouvernement se sont axés sur le bon fonctionnement du dispositif SIGAPSE au niveau central avec la connexion progressive des Directions des ressources humaines (DRH) et la prise en compte plus efficace du processus au niveau des structures déconcentrées.

Après la création des treize régions en 2001 en guise de complément au dispositif organisationnel de la décentralisation, de la réorganisation institutionnelle du ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD) à travers la création de la Direction générale de la coordination des collectivités locales et celle de la décentralisation. Pour tenir compte de ce nouveau paysage institutionnel, les gouverneurs de région ont été nommés par décret pris en conseil des ministres en juillet 2004.

De même pour permettre un fonctionnement harmonieux de la région comme entité administrative et économique, des schémas d'aménagement de l'espace ont été également adoptés.

Il reste maintenant à mettre en place les organes délibérants, notamment les conseils régionaux au travers d'élections pour compléter l'ensemble du dispositif.

Des appuis multiformes à la gouvernance locale ont permis de renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des collectivités locales.

ENGAGEMENT III : RENFORCER LES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES

Il s'agit de déployer des efforts pour renforcer les capacités humaines. La volonté politique conjuguée avec l'engagement des autres acteurs a permis la réalisation d'un certain nombre d'actions qui ont permis d'impulser fortement la mise œuvre des projets et programmes de développement.

Dans le domaine de la Santé, les efforts se sont poursuivis pour réduire la morbidité et la mortalité infantiles et maternelles qui figurent parmi les Objectifs du Millénaire mais également à la réalisation des droits des enfants et de la mère à jouir du meilleur état de santé possible et de l'accès à des services de santé de qualité.

L'amélioration de la qualité des prestations des services a permis de porter à 65% le pourcentage de la population de la zone d'intervention située à moins de 10 km d'un centre de santé offrant un PMA de qualité y compris la stratégie avancée régulière. Grâce aux journées nationales de vaccination organisées chaque année et au PEV de routine, les taux de couverture en 2004 de BCG 110% , de DTCP3 88,39% , de rougeole 78,34% dans le cadre du Programme élargi de vaccination (PEV), sont satisfaisants; Le PEV de routine a été renforcé avec un accent particulier sur la recherche des perdus de vue et une concentration des actions sur les districts moins performants (Stratégie Vacci+).

Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, un plan d'actions couvrant la période 2001-2005 a été adopté et est presque à terme. Dans ce programme figure notamment la mise à disposition à moindre coût de la moustiquaire imprégnée, le prépositionnement des médicaments essentiels génériques dans tous les dépôts, etc...

Par ailleurs l'accessibilité financière aux soins obstétricaux d'urgence a été améliorée dans 4 districts grâce à un partage des coûts entre les communautés et les services de santé permettant une réduction de plus de 40% des charges du client dans 3 districts.

Le SIDA constitue un véritable problème de santé publique qui freine le développement économique et social. Les efforts fournis par le Gouvernement pour intensifier les mesures de prévention et promouvoir les changements de comportement semblent donner des résultats satisfaisants. Par ailleurs, les efforts fournis ont permis de porter le nombre de personnes atteintes du Sida justifiables de traitement et de prises en charge sur traitement anti-rétroviraux de 1,36% en 2002 à 2,5% en 2003 puis à 7,1% en 2004. Enfin, dans le cadre de recherche de stratégies alternatives à l'hospitalisation, les centres de traitement ambulatoire ont été rendus fonctionnels depuis Septembre 2000. De bonnes perspectives sont ouvertes aux malades dans le domaine des soins avec la réduction récente, dans une fourchette de 38% à 96%, des prix des anti-rétroviraux.

Concernant la mise en œuvre du programme national de prévention de la transmission mère enfant du VIH (PTME), 35 formations sanitaires réparties sur 8 districts ont offert des prestations de PTME du VIH en 2004. Sur les 560 femmes enceintes dépistées séropositives, 365 ont accouché parmi lesquels 250 ont bénéficié d'un schéma complet de traitement à la névirapine. En matière de conseil dépistage volontaire, 46 sites fixes et 5 sites mobiles ont offert des services volontaires. La surveillance de l'épidémie s'est améliorée avec l'augmentation du nombre de site sentinelle qui est passé de 10 à 13 dont 7 en milieu rural. Certains hôpitaux et CMA mènent des activités de conseil et dépistage volontaire.

De façon générale, la mise en œuvre concertée entre le Ministère de la santé et le SP/CNLS des actions de lutte contre le VIH/SIDA en 2004 a été marquée par l'intensification des activités dans tous les secteurs d'intervention. Le nombre de nouveaux cas notifiés de VIH/SIDA par les districts sanitaires dans les 13 régions est de 657 au premier semestre 2004. La prévalence du VIH est estimée à 2,7% (selon les données des sites sentinelles) conformément à l'objectif préfixé. Les résultats de l'EDS 2003 donnent un taux de prévalence de 1,8% en population générale. L'organisation de la prise en charge

médicale et du suivi des malades s'est renforcée au cours de l'année 2004 et s'est traduite par l'augmentation du nombre de malades sous ARV qui est passé de 1116 en 2003 à 2617 en 2004. Des préservatifs et des médicaments de qualité (ARV et médicaments contre les infections opportunistes) à des prix sociaux ont été rendus disponibles par le SP/CNLS. Un programme national de prise en charge et un plan de passage à l'échelle du traitement par les ARV sont en cours de validation.

Le gouvernement entend continuer à recruter régulièrement le personnel de santé, en particulier pour les Centres de santé et de promotion sociale (CSPS).

Dans le domaine de l'Éducation de base, le Burkina Faso a certes accompli des efforts importants ces dernières années pour donner aux garçons et aux filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Les effectifs de l'enseignement primaire ont été multipliés par 2,5 entre 1990 et 2004. Dans le même temps, le taux brut de scolarisation (TBS) qui permet d'avoir un aperçu global sur la couverture du système, est passé de 30% en 1990 à 57,6% en 2004. Les acquis ont encore été plus importants entre 2001 et 2004, le TBS passant de 43,4% à 57,6%, soit une progression de 3,55 points par an. Au niveau de l'offre éducative, la couverture scolaire s'est accrue avec la construction de salles de classes faisant passer le nombre d'écoles de 2.486 en 1990 à 6.917 en 2004, soit une progression moyenne de 6,8% par an. La mise en œuvre du plan décennal de développement de l'enseignement de base (PDDEB) au cours des dernières années a permis de renforcer l'amélioration des indicateurs scolaires au Burkina Faso.

La situation se présente d'une manière trop inégalitaire selon les provinces. Ainsi dans les provinces abritant les grandes villes comme Ouagadougou et Bobo Dioulasso, le niveau de scolarisation est nettement plus élevé que dans les autres provinces. Le meilleur taux de scolarisation s'observe dans la province du Kadiogo (92,6%) contre 21,6% pour la province du Komandjari qui enregistre le plus faible taux. Il faut remarquer la forte disparité selon les provinces.

Dans l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation au secondaire était respectivement de 7,7% en 1990, 12,98% en 2001, 13,02% en 2002 et 15,55% en 2004. Quant au supérieur il est passé de 0,89% en 1992 à 2,22% en 2004.

Quant au niveau de l'alphabétisation des adultes, des efforts sont faits mais beaucoup restent encore à faire car le taux d'alphabétisation reste trop bas avec 28,4% en 2004. La vulgarisation de l'éducation non formelle a été renforcée à travers l'approche <<faire faire>> et le développement du Fonds national pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF). En matière d'alphabétisation, on notera que les langues d'alphabétisation utilisées au cours de la campagne 2003 sont passées de 18 à 24 en 2004. D'autres langues en cours de transcription seront introduites dans les prochaines campagnes. Les résultats de la campagne 2004 donnent un effectif de 182 323 inscrits en alphabétisation initiale contre 154 481 en 2003, soit un taux de progression de 18%.

En matière de contribution à la promotion des droits des femmes et à l'intégration du genre, le programme a contribué au renforcement des capacités du Ministère de la Promotion de la Femme et des ONG pour une impulsion de l'intégration du Genre dans leurs programmes, la participation aux rencontres du Cadre de concertation sur le genre avec d'autres partenaires du SNU et de la coopération bilatérale ont permis des échanges pertinents. Une politique nationale genre est en cours d'élaboration de même que l'adoption du protocole relatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme.

ENGAGEMENT IV : METTRE EN PLACE LES CAPACITES DE PRODUCTION NECESSAIRES POUR QUE LES PMA BENEFICIENT DE LA MONDIALISATION

La faible capacité de production et le déficit infrastructurel sont les principales sources du déficit social des pays les moins avancés. Les efforts qui sont développés par le Gouvernement burkinabè vont en direction des domaines aussi divers que les infrastructures, la technologie, l'énergie, les industries manufacturières et extractives, le développement rural et la sécurité alimentaire ainsi que le tourisme.

Dans le domaine du développement des infrastructures, notamment routières, les réalisations au cours de l'année 2004 ont permis de désenclaver davantage le pays par le bitumage, la réhabilitation et l'entretien de nombreuses routes. Il s'agit d'actions financées essentiellement par les partenaires au développement du Burkina Faso.

Le Burkina Faso a mis en place pour la période 2000-2010 d'ambitieux programmes pour relever le défi de la mobilité des biens et des personnes : (i) le deuxième programme sectoriel des transports (PST-2) et (ii) la stratégie nationale du transport rural.

Pour ce faire, l'état du réseau routier s'est considérablement amélioré au cours de la décennie écoulée. Au niveau des infrastructures routières on peut noter les réalisations suivantes :

- Le bitumage des routes nationales transfrontalières ;
- la poursuite des travaux d'entretien routier de 12.694 Kms ;
- la poursuite de l'entretien périodique et de réhabilitation des routes en terre ;
- le renforcement du réseau des pistes rurales.

En matière de télécommunication, le secteur enregistre un boom prodigieux depuis 1998, marqué par la libéralisation du secteur et l'entrée sur le marché des opérateurs de téléphonie mobile (Telmob, Celtel et Telecel). L'accès au service universel est facilité par l'accroissement du parc de télécentres communautaires et la réduction du coût des communications. Le nombre de lignes fixes est passé de 49.242 en 2000 à 66.639 en 2003. Les efforts conjugués des opérateurs de téléphonie mobile ont permis de porter le nombre d'abonnés de 243. 595 en 2003 à 399.981 en 2004 et de réduire les tarifs des communications téléphoniques (fixe et mobile) de 33,3% pour la communication inter-urbaine et 66,7% pour l'internationale.

Le réseau téléphonique fixe reste toujours un monopole de l'Office national des télécommunications (ONATEL). Cette structure comptait en fin décembre 2004, environ 85 225 abonnés répartis dans 13 villes et 167 localités du pays. La capitale Ouagadougou, comptait à elle seule 38 000 lignes soit environ 61,3% du nombre des abonnés. En perspectives, il faut noter l'ouverture totale du segment de la téléphonie fixe au secteur privé à partir de l'année 2006.

Dans l'ensemble, la densité téléphonique du réseau en fin décembre 2004 restait faible : environ 3,91 téléphones pour 100 habitants dont 0,69 ligne pour 100 habitants pour le réseau téléphonique fixe et 3,23 téléphones pour 100 habitants pour le réseau mobile.

En matière de technologies de l'information et de la communication, un troisième plan concernant le développement de l'infrastructure nationale d'informatique et de communication du Burkina Faso, pour la période 2001 – 2005 est actuellement en cours d'exécution.

Durant la période 2001 – 2004, l'Etat s'est attelé à la création de conditions de sécurité nécessaires à l'exercice des activités du privé. A cet effet, la Maison de l'entreprise du Burkina Faso est maintenant une réalité.

Le cadre de dialogue entre le gouvernement et le secteur privé s'est davantage renforcé et le gouvernement a mis en place un projet d'appui à la compétitivité et au développement des entreprises (PACDE). Il a pour objectif principal d'aider le Gouvernement à améliorer la compétitivité de l'économie nationale par le développement du secteur privé, l'atténuation des contraintes pesant sur le développement des PME, l'amélioration du lien entre production et commercialisation.

La contrainte majeure qui pèse sur l'économie reste celui des coûts des facteurs, notamment l'énergie et l'eau quand bien même on note une réduction sensible du coût des télécommunications.

La privatisation des entreprises participe à la promotion du secteur privé. En la matière, le Gouvernement a élaboré un programme de privatisation et de réforme des entreprises publiques en vue d'accroître les incitations à produire et à investir. Ce programme s'est poursuivi en 2004 et concerne une dizaine d'entreprises et s'exécute selon la procédure adoptée pour chaque entreprise.

Au regard du rôle de plus en plus important de l'énergie dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et de croissance économique, le gouvernement burkinabé a adopté, en décembre 2000, une lettre de politique de développement du secteur de l'énergie. Dans ladite lettre, les stratégies de développement de ce secteur concernent les trois sous secteurs que sont l'électricité, les hydrocarbures, les énergies traditionnelles.

S'agissant de l'électricité, il est question d'accélérer l'interconnexion régionale et de libéraliser la production et la distribution d'électricité. Dans ce sens, l'interconnexion avec la Côte-d'Ivoire est déjà réalisée grâce à la mise en service de la ligne allant de Férékéssédougou en Côte-d'Ivoire à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso. Les possibilités d'interconnexion avec le Ghana sont en train d'être étudiées. Cette opération avec les pays côtiers aura l'avantage de réduire les coûts de production et contribuer à rendre les produits burkinabé plus compétitifs.

L'électrification rurale est un volet important de la lettre de politique de développement du secteur de l'énergie. Avec l'appui des partenaires au développement, notamment l'AFD, la DANIDA, l'Espagne et l'Union Européenne, le Burkina Faso est en train de mettre en œuvre une stratégie d'électrification rurale. L'objectif est de contribuer à la transformation du monde rural par l'amélioration des conditions de vie, l'augmentation de la productivité des entreprises et activités rurales et le renforcement des communautés locales.

Concernant les produits pétroliers, il est prévu l'ouverture du capital de la SONABHY aux opérateurs privés. Il est mis en place un mécanisme d'ajustement automatique des prix de manière à mieux refléter les prix à l'importation.

Le développement de l'agro-industrie se fait au tour des principales filières d'exportation notamment les fruits et légumes, les céréales, les oléagineux et l'élevage.

Le secteur secondaire notamment les industries manufacturières et extractives possèdent de nombreux atouts dont la valorisation pourrait contribuer à relever sa contribution à la richesse nationale. Il constitue aussi un des moteurs de l'économie au regard des effets d'entraînement qu'il pourrait avoir sur les autres secteurs. Parmi ces atouts, on peut relever l'adoption en octobre 1998 d'une stratégie de développement industriel organisée autour de 12 filières et jugées aptes à promouvoir l'industrie burkinabé. Il s'agit du coton, des céréales, des fruits et légumes, des oléagineux, du lait, de la viande, des cuirs et peaux, des ouvrages en métaux, des polymères (caoutchouc et plastique, les carrières et matériaux de construction), des produits chimiques (engrais et produits phytosanitaires, les produits pharmaceutiques).

Dans le cadre de la promotion de l'hydraulique rurale, l'accent a été mis sur (i) l'aménagement hydro agricole en vue de valoriser les importantes ressources en eau et en terres par la promotion de l'irrigation privée, (ii) et atténuer les effets négatifs de la pluviométrie (opération Saaga).

Conscient de l'impact du désenclavement dans le développement rural, le Gouvernement a développé des programmes de développement des pistes rurales, de l'électrification rurale et de la téléphonie rurale.

A ce niveau, la politique du Gouvernement a consisté à créer de bonnes opportunités de communication et d'échanges. A cet effet, l'année 2004 a vu (i) l'achèvement des études d'exécution et le lancement de l'appel d'offres de 1000 Kms de pistes rurales sur financement de la Banque islamique de développement, (ii) 433 Kms de pistes rurales ont été construites et (iii) 739 Kms entretenues.

Le tourisme est un secteur promoteur dans le développement socio-économique du Burkina Faso. En vue de renforcer la dynamique du secteur, le gouvernement a créé un Ministère de la culture des arts et du tourisme en vue d'une articulation parfaite entre la culture, les arts et le tourisme. L'essentiel des activités réalisées courant 2002-2004 est relatif (i) au renforcement du cadre juridique favorable au développement des activités du tourisme ; (ii) au renforcement de la coopération sous-régionale en matière de tourisme ; (iii) à l'amélioration de la déserte des sites touristiques.

Dans le cadre du renforcement de la coopération sous-régionale en matière de tourisme, un programme inter-Etats (Mali - Côte d'Ivoire - Burkina Faso) et un programme régional de promotion et de développement du tourisme dans l'espace du Conseil de l'entente ont été réalisés.

Pour rendre le tourisme burkinabé plus compétitif, le pays a participé aux manifestations touristiques internationales, avec des opérateurs privés qui ont pu nouer des relations commerciales avec des tours opérateurs étrangers. En vue d'améliorer la déserte touristique, un programme de construction de 250 km de pistes desservant les sites touristiques difficiles d'accès a été élaboré.

Suite aux problèmes rencontrés par AIR Afrique en 2000 et 2001, des efforts d'adaptation ont été faits pour continuer à promouvoir le tourisme burkinabé. Ils ont consisté en un développement d'une politique d'attraction des compagnies aériennes. C'est ainsi qu'on a assisté à l'ouverture du Burkina aux compagnies telles que CORSAIR, POINT AFRIQUE, NAS AIR, AFRIQUYA AIRWAYS de la Libye, etc.

ENGAGEMENT V : RENFORCER LE ROLE DU COMMERCE DANS LE DEVELOPPEMENT

En ce qui concerne l'accès au marché, le Gouvernement s'est attelé à mettre l'accent sur l'assouplissement des conditions de créations d'entreprises et d'investissement notamment la normalisation des activités conformément aux dispositions de l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), l'octroi d'avantages fiscaux à des entreprises évoluant dans les filières identifiées du secteur de l'agriculture (coton, fruits et légumes), la poursuite du désengagement de l'Etat des secteurs productifs par le biais des privatisations.

Au niveau sous-régional, le Burkina Faso est membre notamment de l'UEMOA, de la CEDEAO, du Conseil de l'Entente, de l'ALG. Pour contribuer au renforcement de l'intégration sous-régionale, le Burkina Faso a adhéré au nouveau tarif des douanes, entré en vigueur dans l'espace UEMOA depuis le premier janvier 2000, avec la mise en place du tarif extérieur commun (TEC).

Dans le cadre de la promotion du commerce par l'accroissement des exportations, la rationalisation des importations et la mise à la disposition des consommateurs de produits de bonne qualité et au meilleur rapport qualité-prix, le Burkina Faso a intégré dans sa stratégie la normalisation et le contrôle de qualité des produits. C'est dans ce sens qu'a été lancé en octobre

2002 le FASONORM comme instrument de promotion du commerce de qualité. Il a pour mission d'entreprendre toutes les actions concernant la normalisation, la qualité des produits, biens et services de métrologie industrielle et scientifique.

L'élection du Burkina Faso le 10 décembre 2004 à l'initiative des Etats-Unis, octroie entre autres mesures un accès en franchise de droit de douane pour les pays d'Afrique au sud du Sahara (African Growth and Opportunity Act) dans le cadre de son schéma de système généralisé de préférences, et constitue une des initiatives notables pour améliorer les conditions d'accès aux marchés en faveur des PMA et autres pays africains. Les principales améliorations par rapport au schéma actuel portent sur l'inclusion des vêtements et habillements dans la liste des produits éligibles, ce qui constitue une opportunité pour le Burkina Faso qui se trouve dans une phase de restructuration de son industrie textile.

En dépit des conditionnalités non commerciales qui sont attachées à l'éligibilité, y compris le respect des droits internationalement reconnus des travailleurs et des droits de l'homme, les règles d'origines contraignantes, cette initiative aura certainement d'un effet bénéfique.

Au niveau de l'Accord de partenariat entre les pays ACP et l'Union Européenne, l'Accord de Cotonou prévoit plusieurs lignes tarifaires de produits agricoles jusque là exclus dans les précédentes Conventions de Lomé. Le Burkina Faso devrait bénéficier des dispositions largement favorables de cet accord transitoire. Pour le futur, le Burkina Faso attache une grande importance à la coopération sous régionale, instrument clé de son intégration dans l'économie mondiale, et envisage la promotion de ses échanges et de son développement dans le cadre de la coopération sous régionale. A cet égard, les pays de l'UEMOA ont donné mandat à la Commission de l'UEMOA de mener les négociations avec l'Union Européenne pour la conclusion d'un Accord de partenariat Economique Régional. Ces négociations ont débuté en septembre 2002 et doivent normalement aboutir au 1er janvier 2008.

Enfin, le Gouvernement s'est également engagé activement dans la mise en œuvre du Programme « Cadre intégré » pour lequel le Burkina Faso est devenu éligible en 2005. Ce cadre vise à promouvoir une approche intégrée de l'assistance technique des donateurs afin de permettre aux pays les moins avancés de mieux intégrer l'économie mondiale. Au Burkina Faso c'est le Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat (MCPEA) qui est responsable pour la mise en œuvre du cadre intégré. La préparation de l'étude diagnostic (EDIC) a été lancée en 2005 et les premiers travaux devraient faire l'objet d'un atelier de consensus entre les principaux acteurs et décideurs publics au cours du premier trimestre 2006 afin de dégager les principales orientations qui seront retenues et approfondies par la suite. L'EDIC a pour objectif : (i) d'identifier les contraintes à l'intégration du pays à l'économie mondiale ; (ii) de définir un programme cohérent des actions nécessaires pour lever ces obstacles et d'en faire une composante intégrée de la stratégie nationale de développement ; (iii) de dégager les besoins concomitants en assistance technique et coordonner les appuis des donateurs. Dans ces perspectives, l'EDIC vient renforcer le CSLP et s'inscrit dans la continuité des travaux analytiques d'approfondissement des stratégies sectorielles mais avec l'optique d'intensification de la croissance par la promotion du commerce en particulier les exportations.

ENGAGEMENT VI : REDUIRE LA VULNERABILITE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

L'atténuation de la vulnérabilité des couches sociales les plus faibles est une préoccupation majeure des autorités burkinabé. Elle est clairement traduite dans les priorités du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté adoptée en 2000. Les actions entreprises dans ce domaine ont concerné pour l'essentiel le domaine agricole notamment la gestion de la fertilité des sols, la promotion de l'hydraulique agricole, l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la terre, la gestion des forêts pour fournir le bois de chauffe.

Dans le cadre de la contribution des ressources fauniques à la sécurité alimentaire, les activités développées ont porté sur l'appui à l'aménagement des zones cynégétiques villageoises par la sensibilisation et la formation des populations et la diffusion des connaissances relatives aux techniques liées à la gestion durable des ressources naturelles.

L'évolution de la politique environnementale a été marquée par la conduite et la mise en œuvre de programmes spécifiques qui sont de nature à accélérer la protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles. Les principaux résultats obtenus se présentent comme suit :

- Les superficies des forêts aménagées sont passées de 170.000 ha en 1999 à 667.000 ha en 2003, soit une progression moyenne de 40,7% par an ;
- la gestion des aires fauniques a concerné 27 aires à vocation faunique d'une superficie de 3.550.000 ha dont 22 ont fait l'objet de concession au secteur privé ;
- la protection des écosystèmes naturels par la mise en place et l'opérationnalisation de 353 comités de gestion de feux de brousse dans les principales zones pyrosensibles du pays telles que les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, du Sud-ouest et de l'Est ;

- les actions de lutte contre la désertification ont permis la récupération de plus de 31.000 ha de terres dégradées, la création de 73 forêts départementales, et la production de plus de 5000 kg de semences forestières par an, la production et la mise en terre chaque année de plus de 3,5 millions de plants ;
- la production de la gomme arabique s'est accrue de 4000 tonnes en 2002 à 5000 tonnes en 2003 ;
- 1043 pépiniéristes ont été formés en technique de production de plants. Près de 990 pépinières privées sont fonctionnelles.
- l'élaboration du programme pilote national de partenariat pour la gestion durable des terres, la restructuration de l'Ecole nationale des eaux et forêts (ENEF), la poursuite de la recherche forestière au Centre national de semence forestière (CNSF), l'élaboration et l'adoption de textes d'application du code forestier.

D'une manière générale, la gestion des forêts aménagées et l'exploitation des aires fauniques ont contribué à amélioration substantielle des recettes propres de l'Etat (1,854 milliards FCFA entre 1994-2003) et à la création d'emploi (70.000 emplois permanents) en faveur des populations des zones concernées.

ENGAGEMENT VII : MOBILISER LES RESSOURCES FINANCIERES

En vue d'optimiser la mobilisation des ressources financières, le Gouvernement a élaboré de nouveaux instruments de gestion des finances publiques et créé des conditions propices à l'attraction des investissements directs étrangers et la gestion de la dette publique. Les réformes économiques entreprises depuis 1991 ont conduit à une stabilité macro-économique avec des tensions de trésorerie moins importantes que par le passé.

Le Burkina Faso a atteint en 2002 le point d'achèvement de l'initiative PPTE dont un des principaux objectifs était de rendre soutenable l'endettement des pays pauvres très endettés. Toutefois, la dernière évaluation de la situation de l'endettement au Burkina Faso (rapport pays FMI n°05/358) indique que la soutenabilité de la dette burkinabè pourrait se détériorer jusqu'en 2009. Après avoir atteint 183,1% en 2004, et 200,5% en 2005, le ratio valeur actualisée de la dette sur exportations pourrait atteindre 226,8% en 2009 et décroîtrait par la suite. La dernière évaluation menée en septembre 2005 souligne également la sensibilité de ces prévisions aux hypothèses retenues portant sur le taux de croissance, le partage des appuis financiers extérieurs entre dons et prêts et les modalités de mise en œuvre des prêts (concessionnalité, période de grâce). Plus généralement, une étude récente commanditée par l'union européenne a permis de dresser un premier bilan de l'initiative PPTE (Cohen D., Phamtam M.Rampulla C. et Vellutini C. 2005, « Beyond the HIPC initiative »). Il ressort de cette étude que malgré les importants acquis de l'initiative PPTE, à savoir un allègement significatif de la dette et aussi une baisse des coûts de transactions des négociations entre créditeurs et pays débiteurs grâce à une coordination renforcée autour de l'initiative, des questions demeurent ; (i) les pays ayant connu une baisse sensible de leurs prix à l'exportation sur les marchés comme le Bénin et le Burkina Faso (pour le coton) ou encore l'Ouganda (pour le café) connaissent à nouveau une dynamique négative des critères de soutenabilité de leur dette extérieure au contraire des pays comme le Mozambique et la Tanzanie qui ont bénéficié d'une hausse des cours mondiaux ; (ii) la vulnérabilité des pays pauvres aux fluctuations des cours des marchés mondiaux est accentuée par la faible diversification de leurs économie (iii) le renforcement des capacités en matière de gestion de la dette a été peu appuyé et mal coordonné par les partenaires au développement.

Le gouvernement a appliqué une politique qui assure un cadre macro-économique sain et qui minimise les déséquilibres financiers, toute chose essentielle pour la compétitivité de notre économie. A cet effet, il a renforcé les outils et instruments de pilotage de l'économie (TOFE et CDMI), ce qui a permis l'amélioration du cadre de dialogue avec les institutions de Bretton Woods en ce qui concerne les programmes économiques et financiers. En dépit des performances budgétaires relativement satisfaisantes, les finances publiques demeurent caractérisées par d'importantes faiblesses structurelles. D'une part, les équilibres budgétaires sont largement tributaires des financements extérieurs. Les recettes fiscales, malgré leur progression (+10,6% en moyenne annuelle sur la période 2000-2004), ne représentent que 11,1% du PIB en moyenne pour un objectif communautaire de 17%, et demeurent limitées par l'étroitesse de l'assiette fiscale. Le niveau de vie très faible de la population, en particulier en zone rurale, ainsi que l'importance du secteur informel constituent des obstacles structurels à son élargissement et contribuent à une forte pression fiscale sur les entreprises du secteur formel. D'autre part, la maîtrise des dépenses prévues au budget constitue également un point faible de l'administration des finances publiques. Ainsi, en 2003, le taux de décaissement des ressources mobilisables auprès des bailleurs de fonds était de 68% contre 75% en 1995.

Mais de grandes initiatives ont été lancées pour renforcer la gestion des finances publiques. En matière de recettes, la fiscalité devrait être simplifiée et les contrôles fiscaux renforcés afin de sortir une partie de l'activité économique de l'informel. L'informatisation de la collecte des impôts et taxes sera bientôt opérationnelle. La programmation des dépenses de personnel devrait être facilitée par la mise en place du Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat.

Le Burkina Faso est largement tributaire des ressources extérieures pour le financement de son développement. Pour ce faire, le pays a axé sa politique sur la mobilisation des dons et des prêts concessionnels c'est à dire à longue échéance et à faible taux d'intérêt.

Le Burkina Faso a réalisé des efforts dans la mise en place d'un partenariat qui se traduit par les acquis suivants : (i) la bonne tenue de la quatrième conférence Table ronde générale des partenaires au développement en mars 2004 autour du programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP ; (ii) la mise en place d'un Cadre général d'organisation des appuis budgétaires (CGAB) ; (iii) l'effort d'alignement des aides extérieures au cycle budgétaire.

En termes de mobilisation de ressources, d'une manière générale, les appuis financiers des partenaires techniques et financiers représentés au Burkina Faso ont atteint près de 370 millions de dollars US en moyenne annuelle sur la période 1999-2004, après le niveau de 325,2 millions \$ US atteint en 1999. L'aide publique au développement par tête d'habitant a représenté en moyenne 31,1 dollars US (1999-2004), après le niveau de 29,3 \$ US atteint en 1999. La communauté internationale soutient les efforts du Burkina Faso sous plusieurs formes : coopération technique autonome, coopération technique liée à des projets d'investissement, aide -programme/ budgétaire ou appui à la balance des paiements, aide alimentaire, assistance et secours d'urgence. On notera que les projets investissements constituent le premier type d'assistance accordée au Burkina Faso (plus de 60% du total).

La mobilisation des ressources en faveur du Burkina Faso s'explique par la dynamique propre aux appuis budgétaires. Les appuis budgétaires des partenaires techniques et financiers représentés au Burkina Faso sont passés de 20% en 1999 à 26% en 2004. En moyenne annuelle sur la période 1999-2004, plus de 95 millions de dollars US ont été reçus par le Burkina Faso sous forme d'aide budgétaire. En ce qui concerne l'aide-projet, les secteurs de l'éducation, des transports et du développement social ont bénéficié des soutiens extérieurs les plus dynamiques.

CONCLUSION

Durant la période 2000-2004, le Gouvernement burkinabé a déployé beaucoup d'efforts dans la mise en œuvre de ses politiques et stratégies sectorielles pour traduire les engagements pris dans le cadre du programme d'action en faveur des Pays les Moins Avancés pour la décennie 2001 – 2010. Ces engagements ont connu des débuts d'exécution et certaines difficultés liées entre autres à l'insuffisance des financements extérieurs, au poids des chocs exogènes tels que les subventions accordées aux producteurs de coton américains et européens.

L'autre difficulté majeure enregistrée au cours de la période est sans conteste la crise ivoirienne qui a eu des effets sur l'économie burkinabé notamment les échanges et les transferts des économies sur salaires des ressortissants. Cependant, il est à noter la réaction satisfaisante des acteurs par une diversification de leurs sources au commerce extérieur. En outre, elle a provoqué un reflux massif de rapatriés dont la gestion et l'insertion sociale ont impliqué le déblocage d'énormes moyens au niveau financier, matériel et humain. Toutefois, avec l'appui de ses partenaires au développement le Gouvernement a pu faire face au défi et a réussi à élaborer un plan d'action pour la réinsertion de ces rapatriés.

Malgré ces contraintes, le Burkina Faso reste résolument déterminé dans la réalisation des engagements pris dans le cadre du programme d'action de Bruxelles et mettra tout en œuvre pour les atteindre. C'est dans ce sens que dans le cadre de la révision de son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, il s'est attelé à l'identification de ses priorités de développement en tenant compte des spécificités au niveau de chaque région en vue de prendre en compte les impératifs de la décentralisation.

Par ailleurs, le Burkina Faso lance un appel aux partenaires au développement pour financer les programmes prioritaires visant l'élimination de la pauvreté dans les PMA, sous forme de subventions provenant d'autres sources nouvelles, aux fins d'alléger le fardeau de la dette. Il invite les pays donateurs à faciliter l'accès des PMA aux ressources supplémentaires y compris aux prêts indispensables pour combler le déficit en capitaux nécessaires au financement des programmes prioritaires.

Le Burkina Faso accueille favorablement les propositions du Secrétaire Général des Nations Unies qui indique que le Sommet Mondial sur le Développement Durable devrait aboutir à des résultats effectifs dans les cinq (5) principaux domaines que sont : l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité.

Au regard de ce qui précède, le Burkina Faso devra garder le souci constant de poursuivre ces efforts vers (i) les initiatives en faveur des pauvres, notamment les femmes ; (ii) une bonne gestion économique ; (iii) la suppression des contraintes à la production pour accélérer la croissance et créer des emplois ; (iv) le développement des ressources humaines ; (v) l'amélioration de la compétitivité pour accroître sa part de marché dans le commerce régional et mondial ; (vi) une meilleure coordination et gestion de l'aide extérieure ; (vii) la promotion d'une bonne gouvernance caractérisée par la transparence, la responsabilité, l'intégrité et l'efficacité des institutions et pratiques de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile.